



Dans toutes situations d'urgence...



Information sur les risques majeurs* à Sainte-Aulde



Inondations exceptionnelles, mouvements de terrain... de telles catastrophes peuvent aussi survenir à Sainte-Aulde. Pour en minimiser l'impact, les pouvoirs publics se mobilisent. Ils organisent non seulement les secours en cas d'accident majeur, mais aussi la prévention et l'information. En effet, les populations exposées doivent pouvoir connaître consignes et gestes qui sauvent (loi n° 87-565 du 22 juillet 1987). Le maire porte la responsabilité de prendre les mesures de première urgence pour préserver la sécurité de ses concitoyens.

La commune de Sainte-Aulde vous propose ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Vous y trouverez les mesures prises par la commune et la conduite à tenir en cas d'alerte. Prenez-en connaissance et conservez-le.

Cette démarche est informative et préventive. Aucun danger particulier n'est annoncé ! Mais qui veut aller loin ménage sa monture.

Le risque majeur, c'est ...
Communément appelé catastrophe, il présente deux caractéristiques :

- **une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement ;**
- **une faible fréquence (d'où le risque d'oublier et de ne pas être préparé).**

CE QU'IL NE FAUT

PAS FAIRE

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours ;
- Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité. Ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Elèves (PPMSE) ;
- Ne téléphoner pas : la ligne téléphonique doit être libre pour les secours ;
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle.

CE QU'IL

FAUT FAIRE

- Respecter le signal d'alerte ;
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Ecouter la radio et respecter les consignes ;
- Avoir une lampe électrique à porter de main.
- Mettre à l'abri les animaux, vos médicaments et vos papiers personnels.

Les fréquences radio

FRANCE INTER.....	90.8
FRANCE INTER PROVINS...	94.9
FRANCE INFO.....	105.5
FRANCE INFO MELUN.....	106.2
FRANCE BLEU MELUN.....	92.7
FRANCE BLEUAUXERRE...	100.5
EVASION.....	95.5

Les numéros d'urgence

POMPIERS.....	18 ou 112
SAMU.....	15
GENDARMERIE.....	17
APPEL D'URGENCE....	112
GDF.....	0800 47 33 33
ERDF.....	0810 333 077
	ou 01 64 41 50
MÉTÉO FRANCE.....	0 892 68 02 77
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.....	01 64 83 50 00

Où s'informer ?

MAIRIE DE SAINTE-AULDE...	01 60 23 65 16
PRÉFECTURE.....	01 64 71 77 77
SOUS-PRÉFECTURE MEAUX	01 60 09 83 77
CONSEIL GÉNÉRAL 77.....	01 64 14 77 77
www.seine-et-marne.fr	
DDEA	01 60 56 71 71
www.seine-et-marne.equipement.agriculture.gouv.fr	
MÉTÉO FRANCE.....	08 92 68 02 77
www.meteofrance.com	
BISON FUTÉ.....	0 800 100 200
www.bison-fute.equipement.gouv.fr	
CENTRE ANTI POISON.....	01 40 05 48 48

Le risque d'inondation

Deux types d'inondation peuvent intervenir sur la commune de Sainte-Aulde : des crues de type torrentiel et des inondations dues à un ruissellement en secteur URBAIN. Dans tous les cas, informez-vous des risques encourus. Météo France diffuse auprès des autorités et du grand public des cartes de vigilance et des bulletins de suivi lorsque les niveaux Orange ou Rouge sont atteints.

En cas de crues de type torrentiel

Des pluies abondantes et brutales peuvent provoquer des crues de la Marne. Dans les zones inondables, le phénomène, aggravé par les ruissellements urbains, peut devenir rapidement catastrophique : montée des eaux de plus d'un mètre de haut en une demi-heure.

En cas de ruissellement en secteur urbain

Des pluies abondantes et durables peuvent provoquer localement une montée des eaux, aggravée par des phénomènes de pentes ou d'imperméabilisation des terrains.

Les mesures prises par la commune

- Repérage des zones exposées par le biais d'une étude diagnostic des risques hydrologiques ;
- Nettoyage régulier des entrées d'égoût et des fossés ;
- Mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sécurité des Elèves (PPMSE).



La Marne, mais aussi les rus qui traversent la commune, peuvent enfler en quelques heures, voire quelques minutes. Ce fut le cas récemment en 2001 et 2009, comme en témoigne ici le débordement du ru de Monteuil-aux-Lions.

Le risque de mouvement de terrain

De fortes pluies sur des terrains relativement instables peuvent entraîner le déplacement du sol ou du sous-sol, un phénomène dommageable pour les habitants comme pour leurs biens.

La vigilance est recommandée, tout particulièrement sur les hauteurs de Moitiébard.

Les risques à Sainte-Aulde

Principalement, le risque sur le territoire de la commune est dû à une instabilité de terrain de petite ampleur. Il peut survenir lors de fortes pluies, par des infiltrations d'eau dans les terrains. Ce risque est localisé, notamment sur les Vernets. Le risque peut également exister dans d'anciennes zones de caves.

Un mouvement de terrain, c'est ...

Un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. L'ampleur du phénomène dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'Homme.



En 2003, une maison a dû être abandonnée par ses habitants à Moitiébard (rue des Vernets), puis détruite entièrement. Les infiltrations d'eaux souterraines avaient eu raison d'elle. Un classement en catastrophe naturelle de la commune avait été alors obtenu auprès de l'Etat.

Les mesures prises par la commune

- Interdiction de construire sur ce type de zone ;
- Information de la population.
- Anticipation des risques (exemple ci-dessous de la maison détruite à Moitiébard).

Deux risques majeurs concernent Sainte-Aulde : les inondations et les mouvements de terrain

AVANT

Ce qu'il faut faire

Prévoir les gestes essentiels :

- Repérer le disjoncteur Edf, le poste de coupure de gaz ;
- Faire une réserve d'eau potable ;
- Rassembler papiers, argent, vêtements chauds, médicaments pour les mettre à l'étage ou les emporter (en cas d'une éventuelle évacuation).

PENDANT

- Mettre si possible les voitures hors inondation ;
- Fermer portes, fenêtres, aérations ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Mettre les animaux à l'abri ;
- Monter dans les étages ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ;
- Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités.

APRÈS

- Ventiler les pièces ;
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité ;
- Chauffer dès que possible ;
- Faire l'inventaire des dégâts et prévenir son assureur.

LES GESTES QUI SAUVENT

1. Fermer portes fenêtres, aérations ;
2. Couper le gaz et l'électricité ;
3. Rassembler papiers, argent, vêtements chauds, médicaments pour les mettre à l'étage ou les emporter.
4. Monter dans les étages.

AVANT

Ce qu'il faut faire

Prévoir les gestes essentiels :

- S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde.
- Rassembler papiers, argent, vêtements chauds, médicaments pour les mettre à l'étage ou les emporter (en cas d'une éventuelle évacuation).

PENDANT

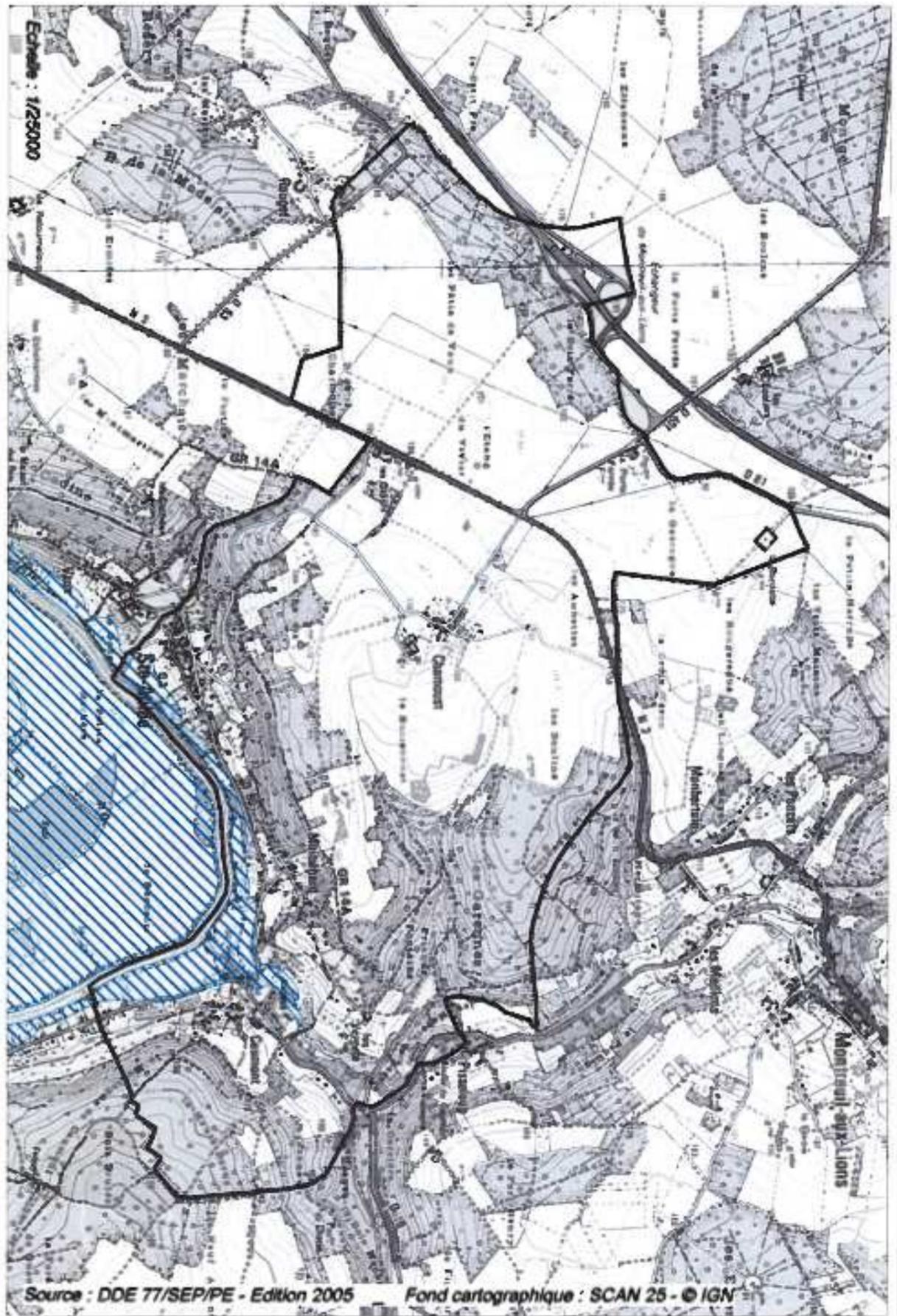
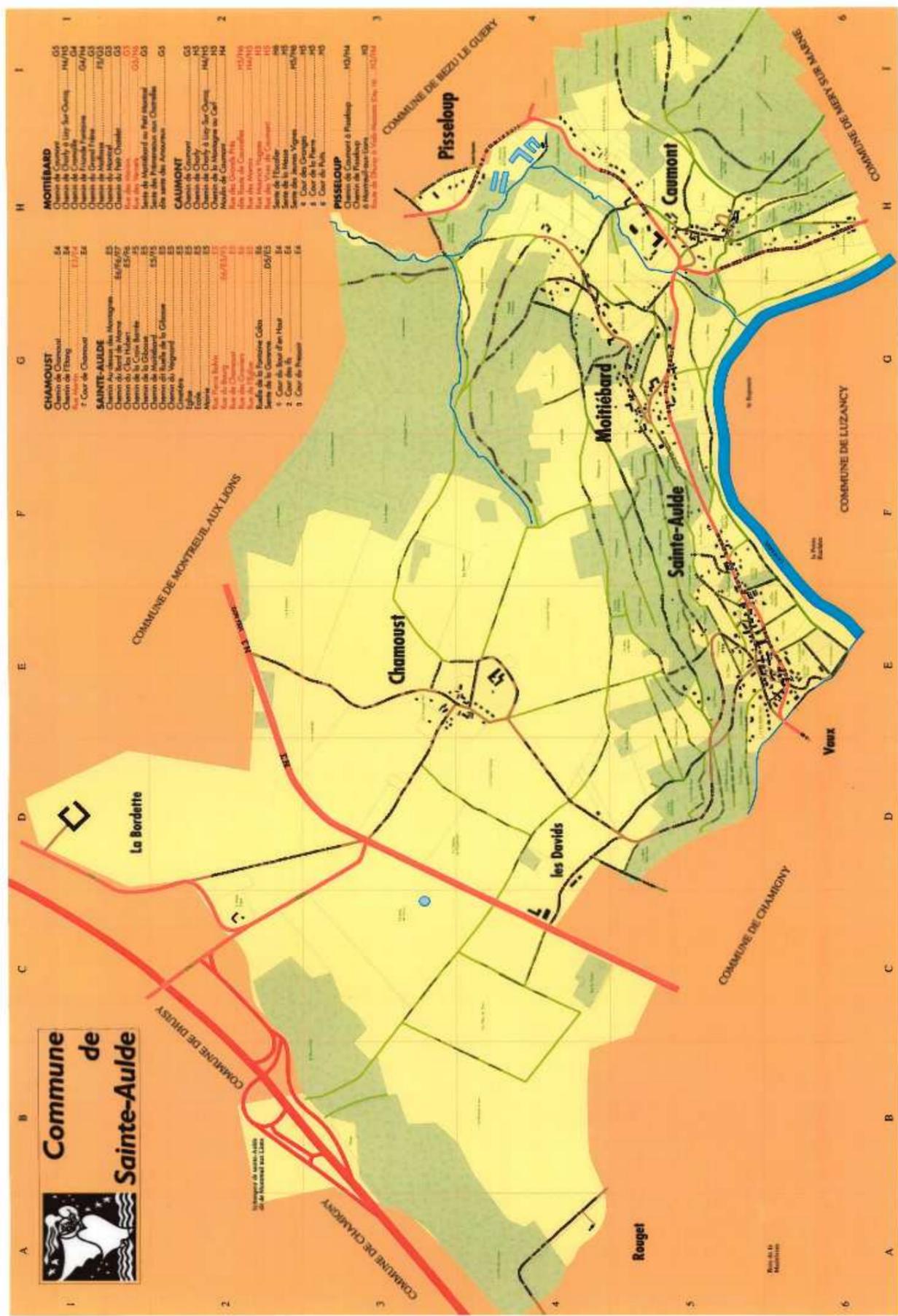
- Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- Mettre les animaux à l'abri ;
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers ;
- Informer les autorités.

LES GESTES QUI SAUVENT

1. Rassembler papiers, argent, vêtements chauds, médicaments pour les emporter.
2. Fuir latéralement
3. Gagner les hauteurs.



Commune de Sainte-Aulde

Information des acquéreurs et des locaux sur le risque inondation



Annexe à l'arrêté préfectoral
 06/DAIDD/ENV n° 126
 du 03 février 2006
 mis à jour le 11.01.2006